Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C002-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C002

PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTE SUR L'EAU (PCE) 2026-2028 AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	47/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	12/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	29/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; HERTAULT Céline, MAQUET Claude ; PIOT Pascal ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	64/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C002-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Programme Pluriannuel Concerté 2026-2028 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie tel qu'il est annexé,

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

Christelle HIVER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
CCTNP

Nombre de conseillers : 93
Présents : 52
Pouvoirs : 12
Votes pour : 64
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en

Préfecture de la Somme et de sa publication le :

De son accusé de réception reçu le :

Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C003-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C003

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2026 DE L'ADUGA

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	47/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	12/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	29/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; HERTAULT Céline, MAQUET Claude ; PIOT Pascal ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	64/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C003-DE

Il est proposé d'adopter par délibération la convention conclue pour l'année 2026. Il est rappelé le renouvellement annuel sous réserve de la présentation des documents comptables mentionnés aux articles 5 et 6.

Ainsi le montant total de la subvention s'élève à 29 205 €.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 22 janvier 2026.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la participation de la CCTNP en faveur de l'ADUGA pour un montant de 29 205 € au titre de l'exercice 2026.

- D'autoriser la présidente à signer ladite convention telle qu'elle est annexée

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

Christelle HIVER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Nombre de conseillers : 93
Présents : 52
Pouvoirs : 12
Votes pour : 64
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C004-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C004

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR « STEP BEAUVAL : DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES »

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	47/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	12/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	29/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; HERTAULT Céline, MAQUET Claude ; PIOT Pascal ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	64/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C004-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme DETR de l'année 2026,
Considérant le programme concerté de l'eau (PCE) de l'agence de l'eau Artois Picardie,
Considérant l'urgence à procéder aux travaux de déconnexion des eaux pluviales au sein de la STEP à Beauval

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet de déconnexion des eaux pluviales au sein de la STEP de Beauval pour un montant de 872 630€ HT,

- D'arrêter le plan de financement suivant :

	MONTANT HT
Montant des travaux	872 630€
TOTAL de l'opération	**872 630€**
Subvention AEAP (35%)	305 420.50€
Subvention DETR (35%)	305 420.50€
Fonds propres CCTNP	261 789€

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 52
Pouvoirs : 12
Votes pour : 64
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le :

De son accusé de réception reçu le :

Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C005-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C005.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR « FLESSELLES : DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES »

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	47/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	12/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	29/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; HERTAULT Céline, MAQUET Claude ; PIOT Pascal ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	64/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C005-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme DETR de l'année 2026,
Considérant le programme concerté de l'eau (PCE) de l'agence de l'eau Artois Picardie,
Considérant l'urgence à procéder aux travaux de déconnexion des eaux pluviales à Flesselles

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet de déconnexion des eaux pluviales à Flesselles pour un montant de 849 085€ HT,

- D'arrêter le plan de financement suivant :

	MONTANT HT
Montant des travaux	849 085€
TOTAL de l'opération	**849 085€**
Subvention AEAP (30%)	254 722.50€
Subvention DETR (35%)	297 179.75€
Fonds propres CCTNP	297 182.75€

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 52
Pouvoirs : 12
Votes pour : 64
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C006-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C006

APPROBATION CONVENTION RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLIC DE COLLECTE AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	48/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	12/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	28/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; HERTAULT Céline, PIOT Pascal ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	65/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C006-DE

Vu le Code de la Santé publique et les articles L131-1 et suivants,
Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que l'Agence de l'Eau Artois Picardie a, dans le cadre de son 12ème programme pluriannuel d'intervention 2025-2030, institué une possibilité de participation financière pour aider les particuliers, artisans et collectivités publiques à :

- Se raccorder à un nouveau réseau public de collecte co-financé ou autofinancé, là où celui-ci sera prochainement raccordé à une station d'épuration,
- Rendre son raccordement conforme tant pour les eaux usées que pour la gestion des eaux pluviales lorsque celui-ci a été diagnostiqué non conforme et que le réseau public de collecte fait l'objet d'un programme de travaux de réhabilitation ou de déconnexion co-financé ou autofinancé
- Rendre son raccordement conforme lorsque celui-ci a été diagnostiqué non conforme et que la commune se situe en zone de priorité baignade ou d'enjeu eau potable (liste établie par l'Agence de l'Eau)

Les modalités précises (critères d'exigibilités, taux, plafonds...) sont reprises dans la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.

Cette participation financière reçue par la collectivité est réservée au bénéficiaire lorsque le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées aura fait l'objet d'un certificat de bon raccordement délivré par la collectivité.

La convention de partenariat jointe en annexe, définit les modalités de versement des sommes dues par l'Agence aux particuliers.

Sa contractualisation impose que la collectivité prévoit et mette en œuvre, par délibération, la majoration de la pénalité financière prévu à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique applicable, à l'encontre du propriétaire de l'immeuble, en cas de non-raccordement constaté au-delà du délai réglementaire de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte ou de non-conformité du raccordement au regard des dispositions des articles L1331-1 à L1331-7.

Considérant la délibération du 15 juillet 2020, portant sur les délégations de l'assemblée communautaire au Bureau communautaire,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C006-DE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau permettant :
  - D'informer les particuliers, artisans ... sur :
    - L'intérêt de se raccorder au réseau public de collecte,
    - Les aides de l'Agence de l'Eau et d'en assurer le suivi

- De percevoir et reverser aux bénéficiaires les aides de l'Agence de l'Eau

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 53
Pouvoirs : 12
Votes pour : 65
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C007-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C007

APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS COMMUN EN MATIERE DE MOBILITE SOLIDAIRE (PAMS) DU BASSIN DE MOBILITE GRAND AMIENOIS – GRAND ROYE

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	49/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	13/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PIOT Pascal donne pouvoir à Dorothée CRAPOULET ; PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	26/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : HERTAULT Céline ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	67/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C007-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l 'emploi.

Parce que c'est un outil qui lui permet d'atteindre de manière opérationnelle des objectifs fixés dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Hauts-de-France est particulièrement volontariste pour mener cette démarche qui s'inscrit également dans son rôle de chef de filât mobilité.

C'est ainsi la première région à avoir engagé ces travaux sur l 'ensemble de ses bassins de mobilité, en lien étroit avec les 5 départements et l'État, avec le concours du Commissariat à la lutte contre la pauvreté, qui cofinancent l'assistance à maitrise d'ouvrage.

À l'issue de près de 2 ans d'échanges et de réflexions, le PAMS du Grand Amiénois — Grand Roye peut être signé par l'État, la Région, le Département de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 7 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 2 communautés de communes où la Région est AOM par substitution. Il s'agit du premier PAMS finalisé en France.

La région va prendre à sa charge l'identification des besoins (état des lieux) sur le Grand Roye, mettre en relation les dispositifs de mobilités existants avec les personnes en ayant besoin (recherche d'emplois par exemple), et la Région s'engage également à réfléchir à de nouvelles solutions. En revanche, celle-ci ne s'engage pas à les mettre en place même si elle est AOM (autorité organisatrice de la mobilité) de substitution.

Ce premier PAMS adopté en Hauts-de-France et au niveau national, met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s'inscrivant dans la dynamique initiée lors de l'élaboration de ce document, les 16 actions retenues visent à renforcer l 'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et suivants relatifs aux EPCI, Vu le code des transports et son article L 1215-3,

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional Hauts de-France du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération n°2024.02031 du Conseil régional Hauts-de-France du 12 décembre 2024 portant approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye

Vu le projet de Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) élaboré en concertation entre les collectivités concernées, les partenaires associatifs et institutionnels,
Considérant l'exposé ci-dessus

Considérant l'importance de garantir à tous les habitants du territoire, notamment les plus fragiles, un accès à la mobilité du quotidien,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C007-DE

Considérant que l'implication de la CCGR dans le PAMS permet de renforcer la cohérence des politiques publiques locales en matière de mobilité et d'inclusion sociale,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Grand Amiénois- Grand Roye, et d'autoriser la Présidente à signer ledit PAMS.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 54
Pouvoirs : 13
Votes pour : 67
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C008-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C008

APPROBATION DU PROJET DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIEE ET DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	49/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	13/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PIOT Pascal donne pouvoir à Dorothée CRAPOULET ; PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	26/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : HERTAULT Céline ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	67/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C008-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
Vu le code des transports, notamment les articles L.1214-36-1 à L.1214-36-2 et R.1214-12 portant sur les dispositions propres aux Plan de Mobilité Simplifiés ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 relative au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes en faisant une Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2024 approuvant les statuts de la communauté de communes ;
Vu le courrier adressé au Pôle Métropolitain par la Communauté de communes informant de la candidature au programme TEN-MOD en collaboration avec d'autres EPCI du pôle métropolitain du Grand Amiénois en date du 24 mars 2022 ;
Vu la délibération en date du 19 juin 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié et de Schéma Directeur Cyclable ;

Considérant que la LOM a pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions ;
Considérant que la compétence « mobilité » n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région ;
Considérant les avis favorables transmis à la Communauté de communes Territoire Nord Picardie par les partenaires institutionnels consultés et la procédure de participation du public.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un document qui vise à définir une politique globale de déplacements. Il s'intéresse à l'ensemble des modes de transport (voiture, transports en commun, vélo, marche, etc.) et propose des actions pour améliorer la mobilité des habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et favoriser des modes de déplacement plus durables.
Le Plan de Mobilité Simplifié est complété par le Schéma Directeur Cyclable, outil de planification opérationnel qui se concentre exclusivement sur le développement des infrastructures et services pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire.
Ces deux outils sont essentiels pour structurer une politique de mobilité durable et adaptée aux besoins de notre territoire à court, moyen et long terme (environ 15 ans).
La réalisation de ces documents a été réalisée de façon concertée avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) et 4 autres EPCI membres du PMGA.

À la suite de la réalisation d'un diagnostic commun et la déclinaison des enjeux, une stratégie de mobilité et une stratégie cyclable commune ont été définies puis déclinées pour les 5 EPCI. Ces différentes étapes et la rédaction des fiches actions des deux documents ont fait l'objet de plusieurs réunions avec le Comité des partenaires de la communauté de communes.
Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2025.
Le projet arrêté a été soumis pour avis aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés, ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes du 19 juillet 2025 au 30 octobre 2025.
Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, a ensuite été soumis à une procédure de participation du public du 19 juillet au 30 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C008-DE

Les résultats de ce travail se concrétisent par l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) qui s'articule autour de 6 axes et de 11 actions à déployer figurant dans le document annexé.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Plan de Mobilité Simplifié, tel qu'annexé,
- D'approuver le Schéma Directeur Cyclable, tel qu'annexé,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 54
Pouvoirs : 13
Votes pour : 67
Vote contre :
Abstention :

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C009-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

Délibération 2026-C009

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 (DOB)

Le 29 janvier 2026 à 18 heures, se sont réunis dans la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	49/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie ; DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CONTAY : DENEVE Valérie ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; DUMOULIN Jean-Louis, MALLART Murielle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent ; WARUSFEL Claire ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FLESSELLES : MOREL LOUNIS Louisa ; FRECHENCOURT : WILS Serge ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GORGES : DELATTRE Guy ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VADENCOURT : BOCQUET Christian ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie.	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	5/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain représenté par VALENGIN Jean-François ; COISY : DEFLESSELLE Claude représenté par DA COSTA Annie ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis représenté par CAPRON Mickaël ; LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry ; WARGNIES : DIMOFF Claude représenté par SCHOMAENWAN Sébastien	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; FRECHENCOURT : BOUCHER Jonathan ; VADENCOURT : MODESTE Yves ;	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	13/93
BEAUVAL : MESROUA Martine donne pouvoir à THUILLIER Bernard ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle donne pouvoir à PATTE Didier ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte donne pouvoir à MUNIER Dominique ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves donne pouvoir à MARQUANT Vincent ; DOULLENS : PIOT Pascal donne pouvoir à Dorothée CRAPOULET ; PHILIPPIN Marie-Christine donne pouvoir à WARUSFEL Claire , POIRÉ Corinne donne pouvoir à DELESTRE Fanny ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine donne pouvoir à ROUSSEL Éric ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à MAGNIER Jean-Michel ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique donne pouvoir à DURIEUX François ; RAINNEVILLE : MANABLE Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; TALMAS : BLOCKLET Patrick donne pouvoir à HIVER Christelle ; VILLERS-BOCAGE : ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	26/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique, GREF Evelyne ; DOULLENS : HERTAULT Céline ; QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL CLAUDE ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; LA VICOGNE : GALLET David ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	67/93

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 080-200070951-20260129-2026_C009-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;
Considérant la présentation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2025, exposé par la Présidente et les Vice-présidents,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 22 janvier 2026

Au terme du débat,
Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026, présenté en séance.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait à Beaucourt-sur-l'Hallue
Le 29 janvier 2026

La Présidente,

Christelle HIVER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
CCTNP

Nombre de conseillers : 93 Présents : 54 Pouvoirs : 13 **Votes pour : 67** Vote contre : Abstention :	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr